

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/157

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture
	En exercice :	35
02/10/2024	Présents	31
	Représentés :	4
	Votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DEUX OCTOBRE, A VINGT HEURES SIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 26 septembre 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. LE FUR Corentin, Mme ESTRADÉ Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin
M. LOUVRADOUX Francis ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard
M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel
Mme AMADOU Aïcha ayant donnée pouvoir à Mme ROINÉ Corinne

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N° 2024/157

Convention d'objectifs et de financement :
Avenant intégrant les mesures nouvelles prévues par la COG 2023-2027 :
Avenant à la Convention d'objectifs et de financement "Prestation de service
Accueil de loisirs (ALSH) Périscolaire"

Rapporteur : Madame Christine MATTEI, Adjointe à la Maire déléguée à l'Education

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021/104 du 7 juillet 2021 approuvant le *Projet Educatif Territorial (PEDT)* pour la période 2021-2024 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2023/015 du 8 février 2023 portant sur l'approbation de signature de la *Convention Territoriale Globale 2023-2027* avec la *Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise* ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2023/155 du 20 septembre 2023 portant sur l'approbation de signature de la convention d'objectifs et de financement Prestation de service accueil de loisirs (ALSH) périscolaire et plan mercredi 2023-2027 ;

VU l'avenant proposé par la *Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise* attribuant une aide financière complémentaire à la subvention ALSH périscolaire versée pour toute heure d'accueil réalisée dans un ALSH concernant un enfant ou adolescent âgés de 3 à 17 ans révolus bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Eaubonne assure des prestations de services d'accueil et d'animation pour les accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire et/ou périscolaire spécifiques à destination des enfants et adolescents bénéficiaires ou non de l'AEEH ;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre les actions en faveur de ces accueils ;

CONSIDÉRANT que cet avenant définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de cette aide financière ;

Après avis des Commissions n°2 *Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite enfance* et n°3 *Éducation, Jeunesse et Sports* fusionnées du mardi 17 septembre 2024 et n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du jeudi 19 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

✍ **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement, prestation de service *Accueil de Loisirs ALSH Périscolaire*, intégrant les nouvelles mesures prévues par la COG 2023-2027 - Subvention *ALSH Périscolaire Aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE)* - *Bonus Territoire CTG Offre nouvelle* - Complément inclusif - Intégration du temps du repas pour la pause méridienne - Intégration du plan mercredi dans le *Bonus Territoire CTG (cf. annexe)* ;

✍ **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement ainsi que tout document s'y rapportant.

**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,**

Quentin DUFOUR

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**

Marie-José BEAULANDE



Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULQUEN
Cheffe Secrétariat Général

☐ Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ

☐ Karima BENTOUT
DGA Ressources

☐ Lylian SÉNÉCHAL
Directeur Général des Services

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20241002-DEL2024-157-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire